

PREFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction  
de la Coordination  
des Actions et des Moyens  
de l'Etat

Service de la Coordination  
des Actions de l'Etat

Bureau de la Vie Economique  
et des Activités Réglementées

Affaire suivie par :  
CAZALS Liliane  
Tél : 05 65 75 72 68  
Fax : 05.65.75.72.29  
Courriel : liliane.cazals@aveyron.gouv.fr

**CESSATION D'ACTIVITE D'UNE  
INSTALLATION CLASSEE SOUMISE  
AU REGIME DE L'ENREGISTREMENT  
AU BENEFICE DES DROITS ACQUIS**

*LE PREFET DE L'AVEYRON*  
*Chevalier de l'ordre national du Mérite*

**201600300**

Vu le livre V – titre 1er du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2013-1301 du 27 décembre 2013 portant modification de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et intégrant le régime de l'enregistrement pour les porcs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2126 du 6 novembre 2000 autorisant Monsieur CAVALIE Dominique à exploiter une porcherie de 600 animaux équivalents au lieu-dit « Le Vergnassou » sur la commune de LA FOUILLADE,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-0967 du 30 mai 2002 portant prescriptions applicables à la porcherie susvisée,

Vu la déclaration de Monsieur CAVALIE Dominique en date du 13 août 2016 parvenue en préfecture le 17 août 2016, indiquant la cessation d'activité de l'atelier porcin situé sur la commune de LA FOUILLADE au lieu dit « Le Vergnassou » ,

**DONNE RECEPISSE A :**

**Monsieur CAVALIE Dominique  
La Roumanelle**

**12270 LA FOUILLADE**

de la déclaration par laquelle le pétitionnaire a fait connaître l'arrêt définitif de l'atelier porcin exploité sur la commune de LA FOUILLADE au lieu-dit « Le Vergnassou ».

Fait à Rodez, le 06/09/2016

Pour le préfet  
La secrétaire générale



Dominique CONSILLE